6-2 ANNEXES SANITAIRES

1- ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1-1 Les installations existantes

1-1-1 Généralités

La loi sur l'Eau a pour objectif principal la préservation de la qualité et des ressources en eau. Son article 1er stipule que « *l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général* ».

La commune est alimentée en eau potable par le syndicat des eaux de Sartilly.

Le traitement de l'eau et sa distribution est assuré par la STGS (Société de Travaux Gestion et Services) depuis le 1er juillet 2006. Auparavant, la société Véolia, basée à Granville, était en charge de ce service.

1-1-2 Le service des eaux de Sartilly Sud

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Sartilly Sud est alimenté par 5 captages (situés sur les communes de Lolif et Montviron), qui ont fourni 198 986 m² d'eau traitée en 2004.

Par ailleurs le Syndicat dispose d'un contrat d'importation avec :

- la commune d'Avranches, qui a fourni 14 529 m² en 2005,
- le SIAEP d'Avranches Nord qui a fourni 523 m² en 2005.

Le syndicat distribue l'eau à 1 820 abonnés (+ 2,54 % par rapport à 2004).

Les volumes produits et la ressource en eau

L'eau exploitée provient de cinq captages, l'un situé sur la commune de Montviron (captage de la Haye Gouttière), les autres situés sur la commune de Lolif.

Localisation	Désignation	Capacité de production (m³/j)	Production 2004	Production 2005	Observations
Lolif	Captage du Douet des Genêts	150	36 068	70 125	Production à l'usine des Vallées à Lolif
Lolif	Captage du Hamel 1	150			
Lolif	Captage du Hamel 2	150			
Montviron	Captage de la Haye Gouttière	70	137 738	128 831	Production à l'usine de Langrais à Montviron
Lolif	Captage de la Louvetière	70			

Des contrats d'importation d'eau existent, passés avec le syndicat d'eau d'Avranches Nord et la commune d'Avranches. Les volumes fournis par ces deux structures ont considérablement diminué entre 2004 et 2005 (-69,60%).

La commune dispose également d'un contrat d'exportation avec Marcey-les-Grèves. Les volumes exportés ont diminué de moitié entre 2004 et 2005.

Les volumes consommés

Le volume d'eau consommé par les abonnés (domestiques) en 2005 est de 148 551 m3 (soit 20 000 m³ de moins qu'en 2004) ce qui correspond à 224 litres par abonné et par jour (environ 89 litres par habitant par jour en moyenne sur le Syndicat).

Compte-tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service, le rendement du réseau était de 72,7% en 2005 (82,9% en 2004).

Sur la commune de Montviron, le volume d'eau consommé était de 14 292 m^3 pour l'exercice de juin 2005 et de 12 930 m^3 pour l'exercice de juin 2006. On observe une baisse de la consommation en eau potable sur la commune entre ces deux exercices.

On recense environ 180 abonnés en 2006, soit une consommation moyenne par habitant et par jour de 84 litres d'eau.

1-1-3 Le réseau d'alimentation en eau potable

Le document cartographique figurant le réseau d'alimentation en eau potable a été établi selon les informations fournies par le syndicat des eaux de Sartilly Sud.

L'eau potable desservant la commune de Montviron est issue du réservoir de Lolif. Il existe un réservoir sur Montviron (à l'Ouest du bourg) ; celui-ci dessert les communes situées à l'Ouest du territoire.

Le réseau d'alimentation en eau potable se caractérise par la présence de nombreuses canalisations de diamètres différents.

Pour l'essentiel :

- des canalisations Ø 63/75 permettent de desservir une partie du bourg (le long de la RD 61 et le hameau de la gare, les hameaux situés à l'Ouest du territoire communal (à l'Ouest de la RD 41),
- des canalisations d'un diamètre supérieur (Ø 200, Ø 150 ou Ø 100) vont approvisionner les communes voisines à partir du réservoir de Montviron,
- une canalisation de Ø 78/90 longe la RD 41 et dessert le nord du territoire communal (à partir du bourg),
- le hameau de la Boule d'Or est desservi par une canalisation Ø 53/63.

La majorité des canalisations sont en PVC. Seuls quelques tronçons sont encore en amiante-ciment (AC).

Le reste du réseau communal est hiérarchisé selon le nombre de résidents à desservir ou les connexions faîtes entres les différents axes.

2-1 Les installations à prévoir

2-2-1 Les besoins en eau de la commune

Une estimation de l'augmentation à venir de la population peut être faite à partir des perspectives de développement démographique et économique inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

Nombre d'habitants en 2005 (estimation communale)293

Population supplémentaire estimée dans le PADD.....120

Cette estimation permet d'établir un chiffre prévisionnel de consommation d'eau à l'échéance du PADD :

Population totale estimée à terme[1]413 (sans le camping)

Consommation journalière par abonné : 200 litres

Consommation journalière projetée : 200 litres

[1] Cette estimation ne tient pas compte des évolutions démographiques engendrées par le solde naturel et inclus le camping (en période d'occupation maximale).

Nombre d'abonnés supplémentaires prévus dans le projet :	40 abonnés
Consommation annuelle projetée :	15 840 m^3

La prise en compte du projet de développement communal permet d'aboutir à une estimation des besoins supplémentaires d'approvisionnement en eau potable de 290 m^3 par an.

Le camping et son extension ne sont pas comptabilisés dans le calcul estimatif de la consommation projetée en eau potable.

Cet accueil supplémentaire de populations et d'activités entraînera une augmentation de la demande en eau potable qui devra être satisfaite par les équipements actuels dans le cadre du P.L.U.

2-2-2 La qualité de l'eau distribuée

Selon l'article L.1321-2 du code de la santé publique, « *Toute personne qui offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine est tenue de s'assurer que cette eau est propre à la consommation* »

La DDASS réalise des contrôles sur la qualité de l'eau potable environ 2 à 3 fois par an, lors du dernier contrôle (décembre 2005), les services départementaux ont observés que globalement, sur le territoire communal, « *l'eau d'alimentation est conforme aux limites et références de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.*

En partie Sud de la commune, l'eau distribuée était, au moment du prélèvement, conforme aux exigences de qualité (limites et références) en vigueur. Il est noté cependant, une teneur en chlore libre résiduel supérieure à 0,1 mg/l. »

2-2-3 Les améliorations programmées du réseau d'alimentation en eau potable

Il existe un périmètre de protection d'eau potable sur la commune situé au lieu-dit « la Haye Gouttière », exploité par le SIAEP Sartilly Sud, pris par arrêté préfectoral en date du 28 avril 2006.

Des travaux de renforcement du réseau dans le bourg (hameau de l'église et secteur de la gare) vont être réalisés prochainement (début des travaux en 2007), en même temps que la réalisation de la pose des canalisations pour l'assainissement collectif.

Ainsi les équipements confortés permettront d'assurer l'accroissement prévu de la demande en eau potable.

2- ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

2-1 Assainissement collectif

2-1-1 Généralités

Conformément aux dispositions de la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, les réflexions sur l'élaboration du P.L.U. devront intégrer les problématiques de la gestion des eaux pluviales et de l'assainissement des eaux usées.

Conformément à l'article L.123-1 complété par cette loi, la commune délimite après enquête publique les zones d'assainissement collectif où la commune est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation des eaux usées ; et les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elle le décide, son entretien.

L'étude sur le zonage d'assainissement a été mené par le cabinet SEEGT et approuvé le 2 novembre 1999 par le conseil municipal. Le choix des élus s'est porté alors sur la mise en place d'un assainissement collectif sur le secteur du bourg (hameau de l'église et gare), avec la création d'une station d'épuration près du lieu-dit « La Furetière ».

En 2002, les communes de Montviron, Bacilly et Lolif ont décidé de créer un Syndicat d'Assainissement (SIVU) pour gérer la mise en place de l'assainissement collectif sur les trois commune. Il a également été décidé de créer une station d'épuration commune qui sera située sur Bacilly. Celle-ci disposera d'une capacité de 1 500 équivalents-habitant.

Les secteurs desservis par le réseau d'assainissement collectif sur Montviron ont sensiblement évolué par rapport au choix fait en 1999 : en plus du bourg (hameau de l'église et secteur de la gare), le secteur de la Butte es Gros sera raccordé ; il est prévu ensuite de raccorder le hameau de la Boule d'Or dans une deuxième tranche.

Les habitations isolées et zones de hameaux continueront de recourir aux systèmes d'assainissement individuels pour épurer leurs effluents.

2-1-2 Situation actuelle

Actuellement l'ensemble des constructions disposent d'un système d'assainissement autonome. La capacité à l'épuration des sols est bonne sur le territoire communal, mis à part sur quelques parcelles situées dans des secteurs plutôt humides.

Lors de la réalisation du schéma directeur d'assainissement, les secteurs de hameaux ont été étudiés. Sur l'ensemble de ceux-ci, l'aptitude du sol à l'épandage des eaux usées est bonne. Hormis sur le bourg, les hameaux peuvent rester en assainissement individuel.

Dans le secteur du bourg, la plupart des habitations (plus des ¾) disposent de parcelles dont la superficie (inférieure à 1500 m²) peut parfois poser problème pour l'implantation d'équipements individuels.

Pour plus de 30% des habitations, l'assainissement individuel n'est pas envisageable par manque de terrains. Par ailleurs, après enquête, 70% des habitations du bourg ont un système d'assainissement non conforme avec rejet. C'est pourquoi il a été préconisé la mise en place d'un système collectif d'assainissement sur ce secteur.

46 branchements sont prévus dans un premier temps (dont un branchement pour le restaurant et un branchement pour le camping). Dans l'étude préliminaire réalisée par le bureau d'études SCE, les calculs estimant le nombre d'équivalents-habitant se base, pour les activités non domestiques, sur :

- un ratio de 0,3 EH par couvert, soit une estimation de 20 EH en période de pointe pour le restaurant de Montviron,
- un ratio de 2,5 campeurs par emplacement et 1EH par campeur ; un taux d'occupation de 100% durant la période de pointe (juillet-août), soit une estimation de 145 EH.

« Le dimensionnement sera réalisé en période de pointe, c'est-à-dire en tenant compte de l'occupation du camping de Montviron et du fonctionnement maximal du restaurant »

Pour les raccordements domestiques (résidences principales), on peut se baser sur une occupation des logements de 2,4 (chiffre INSEE, recensement complémentaire de la population – 2004), soit une estimation de 105 EH.

Ainsi, 270 EH devraient être raccordés (en théorie, il ne s'agit pas chiffre officiel) à la station d'épuration dans un premier temps.

Dans le cadre de son projet de développement, les élus envisagent l'accueil d'une centaine d'habitants supplémentaires sur le territoire (bourg et hameaux), ainsi que l'extension du camping. La mise en œuvre du P.L.U. pourrait conduire à accueillir :

- environ 120 EH supplémentaires liés au développement de l'urbanisation,
- environ 280 EH supplémentaires liés à l'agrandissement du camping (calcul réalisé en se basant sur la méthode utilisée pour l'estimation des EH existants à raccorder (cf. haut de la page)),
- soit un total d'environ **400 EH supplémentaires**.

Ainsi, la future station d'épuration située à Bacilly serait amenée à traiter les effluents d'environ 670 EH[2], liés à l'urbanisation existante et projetée sur le bourg de Montviron et la Butte es Gros.

La station dispose de la capacité suffisante pour traiter ces effluents.

2-1-3 Installations et travaux à prévoir

Les travaux de réalisation du réseau de collecte des eaux usées seront effectués en 2007 pour la 1ère tranche.

NB : les réseaux et ouvrages sont figurés sur les plans (annexés au présent dossier) à titre indicatif, en application des documents fournis par la commune dans le cadre du projet définitif concernant l'assainissement collectif des eaux usées des Communes de Lolif, Bacilly et Montviron. Par conséquent, ces documents ne sauraient se substituer aux plans de récolement des réseaux qui devront être consultés en tant que de besoin.

2-2 Assainissement non collectif

L'assainissement non collectif concerne l'ensemble des habitations isolées et/ou des zones de hameaux. Le traitement des effluents est réalisé au niveau de chaque parcelle.

2-2-1 Etat des équipements individuels

L'enquête réalisée dans le cadre du zonage d'assainissement a concerné la majorité des habitations existantes sur la commune. Quelques habitations, situées à l'écart de hameaux, n'ont pas été enquêtées. Le taux de réponses à l'enquête a été de 59 %, soit 76 questionnaires retournés. Voici la synthèse générale des résultats de cette enquête :

[2] Il s'agit d'une estimation réalisée à partir de projections d'accueil de populations (permanentes et saisonnières), qui permet simplement d'évaluer approximativement la charge d'effluents susceptible d'être traités par la station dans le cadre de la réalisation du projet de P.L.U.

Etat des équipements individuels en 1999 (appréciation par l'habitant)

	Niveau de fonctionnement			
	Bon	Moyen	Mauvais	Ne se prononce pas
TOTAL	**57**	**8**	**1**	**10**

Source : SEEGT – Zonage d'assainissement

A partir des 76 réponses obtenues au cours de l'enquête, il apparaît que 25 % des dispositifs sont conformes à l'arrêté du 6 mai 1996, 41% sont non conformes, sans rejet dans le milieu naturel et 34% sont non conformes avec rejet dans le milieu naturel.

2-2-1 Aptitude des sols à l'assainissement individuel

Montviron est localisée dans le Massif Armoricain. Le territoire communal est marqué par la présence de granites de la phase cadomienne (au nord) et de terrains sédimentaires du briovérien supérieur (dont une partie a subit le métamorphisme de contact lié à l'intrusion des granites) au sud .

Les systèmes d'assainissement autonome doivent être adaptés au type de sol rencontré :

Aptitude des sols à l'assainissement individuel

Aptitude	**Système d'assainissement adapté**
Aptitude bonne (classe 1)	Utilisation du sol en place
Aptitude moyenne (classe 2)	Dispositif en sol substitué après étude à la parcelle
Aptitude faible (classe 3)	Dispositif drainé
Aptitude nulle (classe 4)	Assainissement individuel impossible

Les sols rencontrés sur Montviron sont favorables à l'assainissement individuel (aptitude bonne).

3 - RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Selon le code civil (article 641), les « eaux de pluie appartiennent au propriétaire du terrain qui les reçoit ». Chaque commune est tenue de posséder et d'entretenir un système d'approvisionnement en eau indépendant du réseau d'adduction pour lutter contre les incendies et un bassin de stockage et de restitution peut éventuellement jouer ce rôle.

Pour la collecte des eaux de pluie, aucun traitement n'est imposé et celle ci n'est pas obligatoire si son intérêt général n'est pas démontré.

La commune ne dispose pas de réseau de collecte des eaux de pluies. Toutefois, il est prévu la mise en place de bassins de rétention pour le bourg et pour le hameau de la Boule d'Or.

4 - ORDURES MENAGERES

La gestion des déchets ménagers est assurée par la Communauté de Communes de Sartilly / Porte de la Baie.

Les habitants de Montviron peuvent utiliser la déchetterie intercommunale située dans le hameau de la gare pour l'élimination et la valorisation des déchets encombrants. La collecte sélective des déchets recyclables secs est fonctionnelle depuis 1999.

Il n'existe pas de décharge répertoriée sur la commune de Montviron.

* * * *